

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE

Arrêté n° 2013-27 portant inscription au titre des monuments historiques du
hameau de Rissergues à Malbo (Cantal)

Le préfet de la région Auvergne,
Préfet du département du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 29 juin 2012

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le **hameau de Rissergues à Malbo (Cantal)** présente au point de vue de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son caractère représentatif des sites du 13^{ème} siècle de ce type,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques le **hameau de Rissergues à Malbo (Cantal)** tel que délimité sur le plan annexé au présent arrêté, situé sur les parcelles n° 297 et 298, d'une contenance respective de 1 ha 35 a et 162 ha 64 a 68 ca, figurant au cadastre section A. La parcelle 297 appartient à la commune par acte du 9 novembre passé devant maître Boyer, notaire à Pierrefort (Cantal), publié à la conservation des hypothèques d'Aurillac (Cantal) le 7 décembre 2011, volume 2011P n°7514. La parcelle 298 appartient à la section Malbo-Polverelle depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

26 FEV. 2013

Fait à Clermont-Ferrand le

Certifié Conforme


Le Préfet de la région d'Auvergne,
Eric DELZANT


Arnaud LITTARDI
Directeur régional des affaires culturelles

Département :
CANTAL

Commune :
MALBO

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 29/01/2013
(fuseau horaire de Paris)

©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

